



Mayotte
bpifrance

Les dispositifs AFD / Bpifrance à **MAYOTTE**

Soutenir la création et la croissance des entreprises à Mayotte et à l'international



Une gamme d'instruments financiers en faveur des entreprises

1. Fonds de Garantie

- Fonds nationaux Bpifrance
- FOGAP
- ARIZ [AFD]

2. Financement des créances publiques

- Avance Plus (crédit Dailly)
- Préfinancement CICE
- EPS : caution sur MP, GAPD

3. Prêts de Développement

- Contrats de développement : *Investissement, Transmission*
- Prêts Participatifs : *Hôtellerie, Restauration, Innovation*
- Prêts développement : *Croissance, Avenir, Numérique, Export, PCE...*

4. Intervention directe de l'AFD/PROPARCO

- PCM : Prêt aux conditions de marché. Prêt à moyen et long terme à partir de 1 M€ en complément d'un financement bancaire au moins équivalent.
- PROPARCO : Intervention en capital à partir de 1 M€

Les Outils de l'AFD

⇒ **Les Fonds de Garantie** ont pour but de faciliter l'accès des PME et TPE aux financements bancaires en partageant avec les organismes financiers les risques encourus. Ces fonds de garantie sont destinés à sécuriser les prêts bancaires finançant la mise en œuvre des investissements des entreprises.

- Le FOGAP
- ARIZ

⇒ **Le Prêt aux Conditions de Marché** est un prêt à moyen et long terme d'un montant supérieur à 1 M€, venant compléter un financement bancaire d'un montant au moins équivalent.

Les interventions de Bpifrance

- ⇒ **Les Fonds de Garantie nationaux de Bpifrance** sont destinés à garantir les prêts accordés aux PME et TPE, quelles que soient leurs activités, leurs structures juridiques et leurs années de création.
- ⇒ **Les Crédits Court Terme** permettent la mobilisation de créances publiques afin de réduire les contraintes de trésorerie des entreprises. (AVANCE PLUS, AVANCE+ EMPLOI).
- ⇒ **Les Prêts de Développement** sont destinés à financer les investissements immatériels, les investissements corporels à faible valeur de gage ou encore l'augmentation du besoin en fonds de roulement généré par un projet de développement (Contrats Développement, Prêts Développement, Prêts Participatifs).

FOCUS: *Le Prêt Export*

⇒ **Objectif :**

Financer les investissements qui concourent au développement des entreprises à l'international.

⇒ **Assiette du Prêt :**

- ⇒ frais d'adaptation des produits et des services aux marchés extérieurs ;
- ⇒ coûts de mise aux normes ;
- ⇒ dépenses en design ;
- ⇒ dépenses de communication et de formation ;
- ⇒ participation aux foires et aux salons ;
- ⇒ recrutement d'un V.I.E ;
- ⇒ frais de représentation et d'installation à l'étranger ;
- ⇒ croissance du BFR.

⇒ **Montant : 30 000 € à 5 M€** pour **7 ans** avec un **différé d'amortissement de 24 mois**. Pas de partenaire bancaire sauf si la demande de prêt est supérieur à 150 000 €.

⇒ **Conditions :** Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant. Seule une retenue de garantie de **5% du montant du prêt** est prélevée. Elle est restituée après le remboursement complet du prêt, augmentée des intérêts qu'elle a produits.

CONTACT



Mayotte
bpifrance

**Résidence SARAH
Place du Marché
BP 610 - Kawéni
97600 MAMOUDZOU**

**Contact :
0269.64.35.00**

**Mail :
afdmamoudzou@afd.fr**

**Liens utiles :
www.mayotte.afd.fr
www.bpifrance.fr**